

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

Place du Général de Gaulle - B.P. 09
76910 CRIEL SUR MER

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 4 décembre 2019, se sont réunis salle « scène municipale l'AbrisBus » à Criel-sur-Mer, sous la Présidence de Monsieur Pierre VIGREUX, Président du Syndicat.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	43	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	40	41

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	25	6

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	41	42

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présents : Pierre VIGREUX, Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX, M. SCHNEIDER (S) (Avesnes-en-Val), M.RATEL, S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL D.TELLIER (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) O.BOINET G.VAUTIER (S) (Beauchamps-service AEP) C.SAGER (Canehan) A.TROUESSIN F HAILLET (S) (Criel-sur-mer) F.WALET (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) A.GRENIER M. DONA (S) (Etalondes) G.DENEUFVE, R.DESBIENDRAS (Eu) M.MARTIN (Flocques) M.HAESAERT M. DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) C POMMIER, C DUCHOSSOY (S) (Incheville) M. DUMONCHEL J. LECOURT (Londinières) S.GOSSET (Longroy) S.VARIN (Melleville) R. MAUBERT, M.RASSE (Millebosc), D.BLANCHE D.DUMONT (Monchy-sur-Eu) G.FECAMP (Petit-Caux) R.GROUT, M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) J.M .BEAURAIN, F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE, (St-Pierre-en-Val) B.HOULE (Sept-Meules) J.J. DAGICOUR, C. BOUGUENNEC (S) (Touffreville-sur-Eu) J.HALLIER (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléés : D.DUBUC (Avesnes-en-Val), A. BRIERE, (Beauchamps-service AEP) J.C.RAGUET (Criel-sur-mer) L. FOSSE (Etalondes) J.MARCHETTI (Incheville) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu)

Absents ayant donné pouvoir : A.BOISSAY à S.GOSSET (Longroy)

Absents excusés : D.HOUZELLE (Bazinval) R.LECONTE C.LARCHEVEQUE (Bellengreville) D.DECLERCQ, (Canehan) R.GAUDRY (Cuverville-sur-Yères) L.PIQUET (Douvrend - services AEP et ANC) E. FACQUES (Flocques), E.LANNEL C.JOLY (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) F.DRUINE (Melleville) D.BOINET D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) P.ANGER, D.DELESTREES (Puisenval) M.DELAPORTE (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL D.REGNIER (St-Rémy-Boscrocourt) P.BELLANGER (Sept-Meules) S.DELLIER (Villy-sur-Yères) M.ROULAND S.HANIN (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Sylvie DUBUC

Date d'affichage de l'avis de convocation : 04 décembre 2019

Ont assisté à la réunion : Frédéric CANTO (VEOLIA EAU), Eric Philippe (AQUA'ENVIRO)

Le Président ouvre la séance, salue les personnes présentes et remercie la Commune de Criel-sur-Mer d'accueillir le Conseil Syndical, dans la salle « scène municipale l'AbrisBus ».

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **accepte** l'ajout à l'ordre du jour les points suivants :
 - ✓ COMMANDE PUBLIQUE - 114ème Tranche d'Assainissement Collectif - Avenant au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la station d'épuration de Bailly-en-Rivière.
 - ✓ PATRIMOINE : Eau potable
 - Acquisition de surfaces agricoles stratégiques pour les captages et forages.
 - Décarbonatation - Convention avec le syndicat Dieppe Nord

Le procès-verbal de la réunion précédente, adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation, à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES : Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **Autorise** le Président à signer les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

FINANCES : Dépenses d'investissement à compter de janvier 2020 jusqu'au vote du budget 2020 (Budget eau potable)

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 au budget Eau potable. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris. Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Propositions 2019 et DM	25%
13111	84 ^e T Etudes sécurisation régul cpte subv.perçues	22 000 €	5 500 €
Total 13 - subventions		22 000 €	5 500 €
2051	concessions et droits similaires (logiciels)	3 000 €	750 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles		3 000 €	750 €
21355	aménagement batiments administratifs	5 000 €	1 250 €
21561	Matériel d'exploitat°(compteurs part SIEA)	80 000 €	20 000 €
2183	Matériel bureau /informatique	5 000 €	1 250 €
Total 21 - Immobilisations corporelles		90 000 €	22 500 €
2315-301	Travaux inopinés	19 500 €	4 875 €
2111-82	82 ^e T(actions suite Etudes BAC- terrain Villy)	40 000 €	10 000 €
2315-83	83 ^e T(Révis° des DUP - Villy Touffreville Criel)	23 000 €	5 750 €
2315-84	84 ^e T (Etudes de sécurisation)	22 000 €	5 500 €
2315-86	86 ^e T (Diagnostic eau potable)	35 000 €	8 750 €

Total 23 -(et 21) - Immobilisation en cours et corporelles		139 500 €	34 875 €
4581184	84 ^è T (Etudes sécurisation) pr cpte de tiers	27 000 €	6 750 €
Total 45 - opé. pr cpte de tiers		27 000 €	6 750 €
TOTAL DEPENSES		281 500 €	70 375 €

FINANCES : Dépenses d'investissement à compter de janvier 2020 jusqu'au vote du budget 2020 (Budget assainissement collectif)

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 au budget Assainissement collectif. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris. Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		PROP 2019 et DM	25%
2315-106	106 ^è T Ext Rés BAZINVAL LONGROY tx	60 000 €	15 000 €
2315-111	110 ^è T ST REMY- Rue des Antonins Travaux	120 000 €	30 000 €
2315-113	112 ^è T Ext° Rés CRIEL Mesnil-Val Etudes Travaux	7 000 €	1 750 €
	112 ^è T (Ext° Rés CRIEL Yauville Criel-Plage) Etudes Travaux	10 000 € 2 000 000 €	2 500 € 500 000 €
2315-113	113 ^è T rés ss vide TOUFFREVILLE Etudes Travaux	1 500 € 120 000 €	375 € 30 000 €
	2315-114 (ou 2031)	114 ^è T Optimisat° STEP BAILLY Etudes Travaux	13 000 € 342 000 €
2315-117	117 ^è T Modélisation	1 000 €	250 €
2315-118	118 ^è T Diag. asst LONGROY INCHEVILLE	10 000 €	2 500 €
2315-118	118 ^è T Tx asst INCHEVILLE Etudes tx Lotis.Gutenberg	500 000 €	125 000 €
2315-119	119 ^è T Diag asst CRIEL	200 000 €	50 000 €
2315-120	120 ^è T STEP Gauchaupré	200 000 €	50 000 €
Total 23 et 20 - Immo corporelles /immo incorp (études)		3 584 500 €	896 125 €
4581112	112 ^è Bct priv. Mesnil V.Travaux	50 000 €	12 500 €
4581112	112 ^e Bct priv. Yauville Travaux	505 000 €	126 250 €
4582112	Travaux	100 €	25 €
4581114	114 ^è Bct priv. St Ouen Travaux	250 000 €	62 500 €
Total 45 - Comptabilité distincte rattachée (opé pr cpte de tiers)		805 100 €	201 275 €
TOTAL DEPENSES		4 389 600 €	1 097 400 €

FINANCES : Dépenses d'investissement à compter de janvier 2020 jusqu'au vote du budget 2020 (Budget assainissement non collectif)

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président, jusqu'à l'adoption des Budgets primitifs 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 au budget Assainissement non collectif. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris.

Cette autorisation est donnée pour les crédits suivants :

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Propositions 2019	25%
2148-101	construct° sur sol d'autrui	267 203.86 €	66 800.97 €
Total 21 - Immobilisations corporelles		267 203.86 €	66 800.97 €
4581115	15è Bis	1 853.14 €	463.29 €
4581116	16è		0.00 €
4581117	17è travaux	310 000 €	77 500.00 €
4581118	18è études	13 000 €	3 250.00 €
4581118	18e travaux	300 000 €	75 000.00 €
Total 45 -opé. pr cpte de tiers Comptabilité distincte rattachée		624 853 €	156 213 €
020	Dépenses imprévues	20 000.00 €	5 000.00 €
TOTAL DEPENSES		912 057 €	228 014 €

FINANCES - Budget assainissement non collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Décision modificative n° 1 : opérations sous mandat

Afin d'ajuster les crédits relatifs aux participations des particuliers aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement collectif (ajustement des montants HT et de TVA), il est proposé de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget Assainissement non collectif.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget Assainissement non collectif de la façon suivante :

Section investissement	Compte	Libellé : Opérations sous mandat	Montant
RECETTES	4581116	16è tranche	+ 5000 €
DEPENSES	4582116	16è tranche	+ 5000 €
RECETTES	4581115	15è tranche	+ 1000 €
DEPENSES	4582115	15è tranche	+ 1000 €

FINANCES - Budget assainissement collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Décision modificative n° 3: dette

Afin d'ajuster les crédits relatifs à la constatation de la dette au SIVOM de Gamaches.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de modifier les crédits budgétaires 2019 du budget Assainissement collectif de la façon suivante :

Section investissement	Chapitre	et	Libellé	Montant
DEPENSES	1021		dotation	+ 138 713 €
RECETTES	1687		Autres dettes	+ 138 713 €

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement non collectif : Travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif. Cet accord cadre à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois pour un maximum de 50 installations par an.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise SDTP d'un montant de 483 618 € HT pour un échantillon théorique.
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autorise** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE : Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le contrat de Concession du Service Public Eau potable

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir un prestataire pour la réalisation d'une Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le contrat de Concession du Service Public Eau Potable qui prendra effet le 1^{er} avril 2021.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre d'Aqua Enviro' d'un montant de 12 175 € HT.
- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette mission.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 120^e tranche : restructuration de la station d'épuration de Gouchaupré - études préalables : géotechniques

Le Syndicat a envoyé une demande de devis afin de retenir un prestataire pour la réalisation des études géotechniques à la restructuration de la Station d'épuration de Gouchaupré.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Société ESIRIS d'un montant de 7040 € HT pour les études géotechniques préalables à la restructuration de la Station d'épuration de Gouchaupré.
- autorise Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des études,
- autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 120^e tranche : restructuration de la station d'épuration de Gouchaupré - études préalables : topographiques

Le Syndicat a envoyé une demande de devis afin de retenir un prestataire pour la réalisation des études topographiques à la restructuration de la Station d'épuration de Gouchaupré.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Société Euclid Eurotop d'un montant de 890 € HT pour les études topographiques préalables à la restructuration de la Station d'épuration de Gouchaupré.

- autorise Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des études,
- autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 120^e tranche : restructuration de la station d'épuration de Gouchaupré - études préalables : campagnes de mesures

Le Syndicat a envoyé une demande de devis afin de retenir un prestataire pour la réalisation de campagnes de mesures pour la restructuration de la Station d'épuration de Gouchaupré.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Société Kaliteo pour un montant de 1750 € HT, et 350 € HT par semaine complémentaire, pour les campagnes de mesure préalables à la restructuration de la Station d'épuration de Gouchaupré.
- autorise Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des études,
- autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif - 120^e tranche : restructuration de la station d'épuration de Gouchaupré - lancement d'un appel à candidature

Le Président expose les problèmes rencontrés sur la station de Gouchaupré compte tenu de la situation sanitaire et de l'urgence des travaux de restructuration de la station d'épuration et considérant les spécificités techniques de cette opération (continuité de service, disponibilité foncière réduite, urgence de la situation...).

Sur proposition du Président, le Comité Syndical à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à engager une procédure adaptée restreinte conception réalisation pour la restructuration de la Station d'épuration de Gouchaupré.

COMMANDE PUBLIQUE : 112^e tranche : Travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées commune de Criel-sur-Mer, plateau de Yauville et Criel-plage : avenant de prolongation de délais avec l'entreprise DR

Les travaux de création du réseau d'assainissement collectif de Criel-sur-Mer, sur le plateau de Yauville et à Criel-plage, ont été confiés à l'entreprise DR, pour le lot 1, par marché notifié le 15 mai 2019.

Le lot 1 se rapporte au réseau gravitaire et refoulement du plateau de Yauville et de Criel-Plage avec une tranche ferme de 4500 ml et une tranche optionnelle de 165ml.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte** la prolongation du délai d'exécution de la phase travaux de la tranche ferme du lot 1 du marché signé avec DR pour la création du réseau d'assainissement collectif de Criel-sur-Mer, sur le plateau de Yauville et à Criel-plage
- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 correspondant avec DR portant le délai de la phase travaux de la tranche ferme de 3.75 mois à 5, 75 mois.
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE - 114^{ème} Tranche d'Assainissement Collectif - Avenant au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la station d'épuration de Bailly-en-Rivière.

La mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la station d'épuration de Bailly-en-Rivière a été confiée à VERDI, par marché notifié le 29 octobre 2018.

Le montant du marché s'élève à 27 000.00 € HT pour la tranche ferme.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage correspondait dans l'acte d'engagement à 308 000 € HT. Le forfait de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre est rendu définitif conformément à l'article 4 du CCAP. Le montant de travaux qui avait été estimé lors de la phase projet correspondait à 507 000 € HT

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 correspondant avec VERDI fixant le forfait de rémunération définitif de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Bailly-en-Rivière. Le montant à ajouter au montant initial de rémunération correspond à 4498.71 € HT, le coût de l'ouvrage étant estimé à 562 500 € HT.
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PATRIMOINE : Eau potable - Acquisition de surfaces agricoles stratégiques pour les captages et forages.

Dans le cadre de la préservation des ressources en eau potable du syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement Caux Nord Est, il est proposé de délibérer pour l'acquisition de surfaces agricoles stratégiques conformément aux programmes d'actions et aux Déclarations d'Utilités Publiques des captages.

Les ressources concernées sont les suivantes :

- Villy sur Yères, Indice 0044-5X-0025
- Touffreville sur Eu, Indice 0043-3X-0026
- Criel sur Mer, Indice 0043-3X-0009

Dans le cadre de ces acquisitions, le syndicat d'eau intervient via une convention avec la SAFER pour acquérir des parcelles ou parties de parcelles stratégiques pour la ressource en eau.

L'acquisition pourra porter sur des parcelles :

- Du périmètre de protection rapproché satellite des captages de Criel sur Mer et Touffreville sur Eu
Commune : Petit Caux, Parcelle cadastrée ZB29 pour 50 ares
- Des périmètres de protection rapprochée des captages, avec pour priorité les parcelles suivantes : Villy sur Yères tout ou partie des parcelles cadastrées AC 165, 166 et 169 pour une surface de 6.5 ha, Touffreville sur Eu tout ou partie de la parcelle de la parcelle cadastrée ZC 16 pour une surface de 3.42 ha, Criel sur Mer tout ou partie des parcelles cadastrées ZS 35, 49, 50, 51 pour une surface de 6.77 ha.
- Des AAC en fonction des opportunités d'échanges avec les parcelles des périmètres rapprochés listées ci-dessus.

Un minimum budgétaire de 35 000 euros et un maximum de 100 000 euros par an sera alloué pour l'acquisition de ces biens. Sur ces parcelles un bail environnemental, pour remettre ou maintenir en herbe, en bois ou culture biologique selon les cas sera instauré avec un agriculteur volontaire. Ce bail environnemental déterminera le prix de location. En cas de mise en concurrence pour la location des baux, des critères de détermination seront mis en place pour définir l'agriculteur qui exploitera les parcelles.

Cette délibération est nécessaire afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Dans le cadre de son 11^{ème} programme, elle subventionne à 80% l'acquisition foncière. Si nécessaire l'AESN peut avancer les 20 % restant et en demander le remboursement ultérieurement.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte** que le Président procède aux démarches d'acquisition lors de la vente d'une parcelle
- **autorise** le Président à signer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- **autorise** le Président à établir les baux environnementaux pour la gestion durable de ces surfaces ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Patrimoine : Eau potable - Décarbonatation - Convention avec le syndicat Dieppe Nord

Le Syndicat Intercommunal Caux Nord Est, alimente en eau potable, via la surpression de Brunville, certaines communes déléguées de la commune de Petit Caux, situées sur le territoire du Syndicat d'eau et d'assainissement Dieppe Nord.

Le Syndicat Dieppe Nord met en place la décarbonatation de l'eau potable sur son territoire. Afin de respecter l'équité des usagers de son territoire, Dieppe Nord souhaite proposer ce service à l'ensemble de ses administrés y compris aux habitants des communes déléguées, desservis en eau potable par le captage de Touffreville sur Eu du Syndicat Caux Nord Est, via la surpression de Brunville. Dieppe Nord sollicite l'autorisation de mettre en place une installation spécifique au niveau de cette surpression, sur le terrain appartenant au Syndicat Caux Nord Est.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte** que le Syndicat d'eau et d'assainissement Dieppe Nord implante, au niveau de la surpression de Brunville, une installation permettant la décarbonatation de l'eau potable fournie par le SIEA Caux Nord Est aux usagers du territoire du syndicat Dieppe Nord ;

- **autorise** le Président à signer la convention correspondante avec le Syndicat d'eau et d'assainissement Dieppe Nord ainsi que tout document afférent à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

La séance est levée à 20h00.

Le Président
Pierre VIGREUX

